

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Annulation du hackathon et du jobdating organisés par l'association Code4Marseille et prise en compte des frais engagés.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de prendre acte de l'annulation du « hackathon » et du « jobdating » organisés par l'association Code4Marseille, du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19,
- de ramener le montant de la subvention de 50 000 € initialement octroyée à l'association à hauteur des frais engagés par celle-ci pour la préparation de ces deux événements soit 7 467 €, dans le cadre du plan de soutien au secteur associatif approuvé par la délibération de la Commission permanente n°20 du 24 juillet 2020,
- d'approuver le projet d'avenant, annexé au rapport, à la convention de subvention de fonctionnement signée avec le bénéficiaire,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**